

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	2 (1914)
<b>Heft:</b>	19
<b>Artikel:</b>	Correspondance : femmes-pasteurs
<b>Autor:</b>	Lindenrein, E. / Fulliquet, G.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-249607">https://doi.org/10.5169/seals-249607</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

c'était un sujet étranger à cette conférence ! En d'autres termes : les institutrices n'ont rien à faire avec le suffrage ! La politique n'entre pas dans leur vie, disent les anti-suffragistes. Aussi est-ce bien dommage que la vieille femme du Lancashire n'ait pas été là, qui disait à l'une de nous : « Je ne me mêle pas de politique tant que la politique ne se mêle pas de moi ! » Je crois au contraire que la politique « se mêle » de la vie de chacune de nous.

Malgré tout, de grands meetings suffragistes ayant eu lieu avant la conférence des instituteurs, nous estimons que notre cause gagne du terrain, même dans ce milieu-là.

La question de l'égalité de salaire est d'ailleurs à l'ordre du jour à peu près partout. Une Commission gouvernementale chargée d'enquêter sur les conditions du travail dans l'Administration civile vient de recommander que les hommes et les femmes soient payés au même taux pour un travail égal. Les employés des postes viennent de discuter ce sujet à leur réunion de Pâques, et quoique on ne puisse pas être précisément satisfait du résultat de leurs discussions, le fait que cette idée est dans l'air, qu'elle est exposée, prise en considération, est un grand pas en avant. De plus, le nombre des femmes (institutrices, demoiselles de magasin, employées de bureau, de poste, etc.) ayant énormément augmenté dans ces Unions (de 5.000 à 23.000 dans l'une d'elles en quelques années), elles finiront sans aucun doute par obtenir gain de cause.

Une assistante de police vient d'être nommée à Liverpool, et d'autres villes suivront cet exemple. Ces assistantes sont extrêmement nécessaires pour protéger les jeunes filles allant à l'atelier ou à l'école, quand elles traversent certaines rues ou certaines promenades publiques.

I.-O. FORD.

## CORRESPONDANCE

### Femmes-Pasteurs

Genève, le 17 mars 1914.

Mademoiselle,

Le 2 mars, à l'Union des Femmes, j'ai eu l'avantage d'assister à la séance suffragiste présidée par vous avec tant de compétence. J'ai été vivement intéressée par tout ce qui s'y est dit, mais j'avoue que je suis loin de partager toutes les opinions qui y ont été émises.

Permettez-moi de vous soumettre contre les théories formulées des objections, qui n'ont fait que s'affermir depuis que j'ai pris le temps d'y réfléchir.

1<sup>o</sup> Je ne vois aucune raison acceptable pour refuser à la femme le droit de faire des études complètes de théologie, quand elle en est capable, car ce sont certainement les études les plus intéressantes et les plus vastes. Elle trouvera dans la vie nombre de carrières où elle pourra utiliser la science ainsi acquise, et fera en plus une excellente femme de pasteur, qui sera pour son mari une aide véritable.

2<sup>o</sup> Je crois volontiers qu'une femme remplira admirablement sa place dans un conseil de paroisse, où il y a tant de questions pratiques à résoudre; je la conçois moins au Consistoire, et pas du tout à la tête de l'Eglise. Quant à l'investir de la dignité pastorale, à lui donner le droit de monter en chaire, d'administrer le baptême, de distribuer la communion, l'idée seule m'en est contraire et me choque. Et ce n'est pas uniquement la force de l'habitude qui m'influence en ceci: les actes sacrés produisent toujours une impression solennelle qui se reflète dans l'officiant, et avec laquelle l'apparence de la femme ne s'accorde pas, à moins qu'elle ne soit une personnalité tout à fait exceptionnelle.

Pour maintenir le décorum, il y aurait aussi le côté purement extérieur à considérer. Comment vous représentez-vous la pastoresse en chaire? La voyez-vous coiffée d'un chapeau quelconque ou en cheveux, tantôt tirés à la Bretonne, en frisons sur le front et la nuque, ou coupés à la chien?

Une dernière question, car il faut tout envisager. Quelles fonctions attribuez-vous au mari de la pastoresse de campagne, si vous la voulez mariée? Sera-t-il l'économie de la maison, aura-t-il la surveillance, le soin des enfants? ou bien le nommerez-vous « suffragant de son épouse? c'est encore ce qu'il y aurait de mieux, j'avoue que je préférerais les rôles renversés.

Si donc il faut absolument, par pénurie d'hommes, qui ne peuvent placer leur idéal assez haut pour se vouer au pastoraat, se retourner vers les femmes, de grâce, encore une fois, laissez la femme mariée à sa famille, et tenez-vous-en à celles qui, libres de toute attache, peuvent se donner plus entièrement peut-être que bien des hommes, précisément parce qu'elles sont « femmes », et que pour suivre leur vocation, elles auront renoncé à toutes les futilités et aux joies de la famille.

Je résume: accordez le droit des études théologiques complètes à la femme; donnez-lui accès aux conseils de paroisse et à toutes les fonctions qu'elle peut remplir avec compétence et fruit dans l'Eglise: écoles du dimanche, instruction religieuse, visites aux malades et dans les familles, directions d'orphelinats, de maisons de relèvement, présidences et secrétariat d'Associations et d'Unions chrétiennes, conférences religieuses, évangélisation, etc. Il y a là de quoi utiliser leur savoir et trouver une carrière qui pourra être aussi un gagne-pain, mais réservez le pastoraat proprement dit, exercé par la femme, il ne conduirait, dans nos pays, qu'à la désagrégation de l'Eglise et à l'élosion d'innombrables sectes.

Voilà, Mademoiselle, le résultat de mes réflexions. Excusez-moi de les avoir exposées si longuement, et recevez l'expression de ma très haute considération.

E. LINDBEIN.

Nous avons communiqué cette lettre à M. le pasteur Fulliquet, partisan convaincu et fervent de l'accession des femmes au pastoraat, qui a bien voulu nous adresser la réponse suivante (Réd.):

Genève, 30 avril.

Permettez-moi de répondre brièvement.

Il ne s'agit pas de savoir qui peut ou ne peut pas concevoir la femme occupant une place au Consistoire, et même à la présidence de ce corps, mais s'il y a une raison sérieuse qui s'oppose à ce qu'une femme qui en aurait toutes les capacités soit acceptée, quoique femme. Cette raison, je l'attends encore, et ne peux la voir que dans cette affirmation hasardée : aucune femme n'aura jamais l'ensemble des capacités que supposent les fonctions de membre ou de président du Consistoire. Qu'en savez-vous?

Il ne s'agit pas de savoir si une idée nous choque, mais si elle est juste. L'apparence de la femme ne s'accorde pas, dites-vous, avec la solemnité des cérémonies religieuses? Alors, pourquoi l'homme renonce-t-il à son apparence, précisément à l'occasion de ces cérémonies, en revêtant une robe? Pour parler ainsi, il faut n'avoir jamais vu une femme dans l'exercice de fonctions religieuses, et même de la prédication. Ce n'est pourtant pas impossible chez nous. Allez simplement à l'Armée du Salut!

Si maintenant on ne se représente pas la pastoresse en chaire, surtout à cause de la coiffure, il est bon de se rappeler quelles émotions a soulevées autrefois la question de la barbe des pasteurs. Pourrait-on supporter la prédication d'un homme qui ne serait pas rasé, qui aurait de la moustache ou même de la barbe? L'Eglise n'est pas morte de la liberté qu'ont prise les pasteurs pour le port de la barbe. Elle ne mourra pas davantage de la liberté reconnue aux pastoreses pour leur coiffure.

J'ai avoué que la seule difficulté à mes yeux, ce serait le mari de la pastoresse. Sur ce point, je comprends et je partage toutes les inquiétudes. Mais c'est une difficulté, et n'est pas une impossibilité.

Je rappelle d'ailleurs que je vois la spécialisation des ministères, désirable en tout état de choses, se réalisant plus rapidement encore avec l'accession de la femme au pastoraat. Par conséquent, toutes les mesures de précaution pourront être prises pour habituer lentement les troupeaux à ce qui les effaroucherait trop.

G. FULLIQUET.

Nous apportons à cette discussion les renseignements suivants recueillis tout dernièrement à Zurich : le canton des Grisons aurait décidé, par pénurie de pasteurs, d'ouvrir les charges de toutes ses paroisses aux femmes comme aux hommes, sans distinction. En outre, l'Université de Zurich, qui a été, on le sait, une des premières à ouvrir ses portes aux femmes, vient maintenant d'instituer des examens de théologie auxquels elles pourront naturellement se présenter. (Réd.)